

Pétitions

soit chargé d'établir si les fonctionnaires peuvent avoir des activités politiques et s'exprimer librement. Je ne lui ai posé aucune question depuis, car je voulais lui laisser le temps de consulter ses collègues à ce sujet. L'a-t-il fait et, dans l'affirmative, peut-il nous dire si le gouvernement est prêt à souscrire à cette proposition, comme il l'a fait en comité?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, j'en ai discuté avec un certain nombre de mes collègues. Si je me souviens bien, le député de Nepean-Carleton a soulevé la question à propos de Neil Fraser dont la cause est actuellement en appel. Il serait bon, je crois, d'attendre la décision de la Commission des relations de travail de la Fonction publique avant de prendre des mesures.

ON DEMANDE AU MINISTRE DE REVENIR SUR SES POSITIONS

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, si le ministre veut bien relire les délibérations du comité, il constatera qu'il n'était pas seulement question de l'affaire Fraser, mais de l'ensemble du problème. Le président de la Commission de la Fonction publique a estimé qu'il était temps, en effet, qu'un comité parlementaire se penche sur la question. Vu le contexte, et il peut le vérifier, le ministre peut-il revenir sur ses positions afin que nous puissions établir dans quelle mesure le personnel de la Fonction publique du Canada est libre de s'exprimer librement et de participer à des activités politiques?

L'hon. Donald J. Johnston (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, c'est en effet une question importante. Si je me souviens bien, elle a été soulevée par le comité d'Avignon et le gouvernement l'a examinée pour répondre aux rapports du comité d'Avignon et du comité Lambert. Comme je l'ai dit au comité, je vais en parler à mes collègues pour établir s'il y a lieu d'étudier la démarche proposée par le député de Nepean-Carleton et que le président de la Commission de la Fonction publique aurait approuvée.

* * *

● (1500)

PÉTITIONS

M. HARGRAVE—LA POLITIQUE D'IMPOSITION DU GAZ NATUREL

Mme le Président: J'ai l'honneur de signaler à la Chambre que le Greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le deux-cent-dix-neuvième rapport du greffier des pétitions qui déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Medicine Hat (M. Hargrave) le lundi 19 avril 1982, et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE

DÉPÔT D'UN DOCUMENT SUR LE SECRET BUDGÉTAIRE ET DE PROPOSITIONS POUR UNE CONSULTATION PLUS OUVERTE

L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et ministre des Finances): Madame le Président, aux termes du paragraphe (2) de l'article 41 du Règlement, je veux déposer des exemplaires, dans les deux langues officielles, d'un document intitulé: «Le processus budgétaire, document sur le secret budgétaire et propositions pour une consultation plus ouverte».

* * *

PÉTITIONS

LA RÉVISION DE LA RÉGLEMENTATION DES ARMES À FEU

M. Fred McCain (Carleton-Charlotte): Madame le Président, j'ai l'honneur de présenter à la Chambre dans les formes requises une pétition au nom d'un certain nombre de mes commettants. L'objet de la pétition concerne le projet de loi C-451 qui vise à modifier les dispositions du Code criminel relatives à la réglementation des armes à feu. Les pétitionnaires veulent signaler que si une telle mesure était adoptée, c'en serait fait de certaines distractions comme la collection des armes à feu et la chasse sportive, de même que du privilège de transmettre en héritage une collection d'armes à feu. Ce serait une contrainte qu'on ne retrouve nulle part ailleurs dans la société.

Non seulement les pétitionnaires souhaitent-ils que la Chambre n'approuve pas ce projet mais demandent qu'elle se penche à nouveau sur cette loi déjà trop contraignante qui restreint les armes à feu au détriment du bien-être de la société en général.

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, je suis très heureux de présenter une pétition signée par plus de 100 Canadiens de l'Ouest dans la circonscription de Bow River—aux environs d'Airdrie et de Crossfield—et en Colombie-Britannique.

Vos pétitionnaires demandent que le bill C-451, tendant à modifier le Code criminel relativement au contrôle des armes à feu, ne soit pas adopté. Les pétitionnaires estiment que le bill viole leurs droits, qu'il n'empêchera pas les criminels d'obtenir des armes à feu, qu'il nuira aux sportifs, aux collectionneurs d'armes à feu et aux passionnés du tir à la carabine et au pistolet, et qu'il constitue un premier pas en vue de désarmer entièrement les membres du public. Les signataires de cette pétition font valoir leur droit traditionnel pour présenter des doléances qui touchent des milliers de Canadiens, et ils demandent que cette pétition soit examinée par la Chambre.

L'IMPOSITION DU SYSTÈME MÉTRIQUE

M. Joe Reid (St. Catharines): Madame le Président, je voudrais moi aussi profiter du droit traditionnel et respecté qu'ont les pétitionnaires de présenter leurs doléances à cette assemblée honorable et distinguée, dans l'espoir qu'elle pourra y remédier.